

Cahors, le mardi 19 septembre 2023

Le directeur départemental  
à  
Monsieur LE FLOC'H Matthieu  
1 route de Vayrières  
46340 LAVERCANTIERE

Objet : Régularisation administrative de plans d'eau situés sur les communes de Lavercantière et Uzech  
Les Oules  
PJ : Arrêtés préfectoraux portant régularisation administrative

Monsieur,

Veillez trouver sous ce pli les arrêtés préfectoraux portant régularisation du plan d'eau situé sur la parcelle n° A0852 au lieu-dit « Vayrières » sur la commune de LAVERCANTIERE et celui situé sur les parcelles n° E0021 et E0089 au lieu-dit « Haute Serre » sur la commune de UZECH LES OULES.

En ce qui concerne le prélèvement de 100 m<sup>3</sup> annuel sur le plan d'eau situé sur la commune de Uzech Les Oules, celui-ci peut être qualifié d'usage domestique (quantité d'eau nécessaire lors de la plantation de jeunes arbres), conformément aux dispositions de l'article R214-5 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental  
des territoires du Lot

~~Adjoint au chef d'unité~~  
Police de l'eau, DPF et navigation

Stéphane BERTRANDIE